



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)
SEANCE DU 18 JUIN 2024**

N° 2024 0058

L'An Deux mille vingt-quatre, le 18 juin à 17H30, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 12 juin 2024, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Olivier SACHE, Xavier BRONNER, Olivier CHENU, Robert LEVY, Thierry RUFFIER DES AIMES, Florence MARMONIER, Lucas PENASA, Arnaud JOLY, Françoise VILLARD

Absents excusés : Gérard RUFFIER LANCHE (pouvoir donné à René RUFFIER LANCHE)

Nombre en Membres :	15
En exercice :	14
Suffrages exprimés :	13
Votes pour :	11
Votes contre :	2
Ne prend pas part au vote :	1

Objet : Approbation du lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour l'extension des réseaux secs et humides vers Plan Rouland

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il conviendrait de procéder à une extension des réseaux secs et humides de la zone de Plan Rouland.

En effet, il conviendrait de renforcer le réseau électrique, de déployer l'éclairage public, mais également de procéder à des travaux d'extension du réseau d'eau potable et de protection incendie.

Concernant les travaux de réseau d'eau potable, la commune de Champagny en Vanoise n'a plus la compétence « eau et assainissement ». Aussi, c'est la communauté de communes Val Vanoise qui prendra en charge ces travaux. Un groupement de commande sera donc nécessaire afin de réaliser les travaux d'extension du réseau d'eau potable et de protection incendie lors d'un même marché de travaux.

Concernant les travaux d'extension du réseau électrique, ceux-ci devront être pris en charge conjointement avec les propriétaires/exploitants du secteur.

A la majorité des suffrages exprimés (2 contres : Xavier BRONNER et Florence MARMONIER, 1 abstention : Olivier CHENU), le Conseil municipal :

- APPROUVE le projet d'extension des réseaux secs et humides vers la zone de Plan Rouland,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la communauté de Communes Val Vanoise ainsi que les propriétaires du secteur de Plan Rouland afin de déterminer une clé de répartition des coûts de ces travaux,
- VALIDE la consultation d'un maître d'œuvre pour la réalisation de l'extension des réseaux secs et humides vers la zone de Plan Rouland.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
René RUFFIER LANICHE

